

DIRECTION DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET DU TRANSPORT

CODEP-DIT-2010-020517

Monsieur le Président du Groupe Permanent  
chargé du transport

Fontenay-aux-Roses, le 16 avril 2010

**Objet :** Transport de matières radioactives  
TN International  
Nouveau modèle de colis B(U)F - Emballage TN 833  
Nouvel agrément

**Réf. :** [1] Courrier TN International CEX-10-00008265-016 du 28 janvier 2010  
[2] Dossier de Sûreté TN International DOS-06-00030444 rév. 0 du 26 janvier 2010

Monsieur le Président,

Par lettre citée en première référence, la société TN International m'a fait parvenir une demande d'agrément relative au modèle de colis rappelé en objet, sur la base du dossier de sûreté visé en seconde référence.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire connaître l'avis et les observations éventuelles du groupe permanent transport que vous présidez sur le niveau de sûreté du modèle de colis, au regard de la réglementation. En particulier, vous vous positionnerez sur le critère de 100°C retenu sur les enrobés bitumés en conditions accidentelles de transport.

Cet avis devra couvrir les adjonctions au colis qui seront apportées au moment des premiers transports et qui ne feront pas partie intégrante du colis. Ces adjonctions ne doivent pas en réduire la sûreté, conformément au paragraphe 611 du règlement de transport des matières radioactives de l'AIEA (n°TS-R-1, édition 2005).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Copie : IRSN/DSDRE

le directeur général adjoint

J.-L. Lathuume

[www.asn.fr](http://www.asn.fr)

6, place du Colonel Bourgoin - 75572 Paris cedex 12  
Téléphone 01 40 19 86 00 - Fax 01 40 19 86 69